

Le GTNO mène deux examens indépendants de la saison des feux de forêt de 2023 :

un *examen des activités de lutte contre les feux de forêt* et un *examen des interventions d'urgence*.

Votre avis nous aidera à nous préparer et à réagir aux futures situations d'urgence.

L'*examen des activités de lutte contre les feux de forêt* est axé sur les activités de lutte contre les feux de forêt, la prise de décisions en fonction des conditions météorologiques et du comportement des feux, et l'affectation des ressources. Les publics suivants seront concernés :

- Les administrations communautaires impliquées dans les interventions contre les feux de forêt;
- Les gouvernements autochtones et les organisations autochtones qui ont participé aux interventions contre les feux de forêt ZF015 (feu de Behchoko/Yellowknife) et SS052 (feu d'Enterprise/Hay River);
- Les intervenants (p. ex. les pompiers);
- Le personnel régional et territorial chargé de la lutte contre les feux de forêt; **Début de l'examen**
- Le personnel de soutien (p. ex. spécialistes techniques, communications).

L'*examen des interventions d'urgence* est axé sur la préparation aux situations d'urgence, les évacuations et les activités liées à la sécurité publique. Les publics suivants seront concernés :

- Les membres des organisations locales, régionales et territoriales de gestion des urgences;
- Les administrations communautaires;
- Les gouvernements autochtones;
- Les organisations non gouvernementales;
- La Chambre de commerce et les entreprises;
- Le public;
- Les députés de la 19^e Assemblée législative en fonction lors des feux de forêt de 2023;
- Le personnel des ministères et la haute direction du GTNO.

